N° 529 Édition du 31 Octobre 2019

PAGE 2
Ordre du Jour Assemblée Générale

PAGES 3 à 5
Extrait PV Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes

PAGE 6
Secrétariat Général

PAGES 7 à 10
Commission des Statuts & Règlements

PAGES 11 à 15
Commission Organisation des Compétitions & Calendriers

PAGES 16 à 30
Commission Organisation des Coupes

PAGES 31 à 46
Commission Départementale Football d'Animation

PAGES 47 à 50
Commission CDIF

PAGE 51
Commission Départementale des Terrains & Installations Sportives

VENDREDI 22 NOVEMBRE
19H30

CONSEIL DÉPARTEMENTALE 95
2, Avenue du Parc
Salle Sud Bâtiment F
95000 CERGY

Interview de Pierre JACKY
le sélectionneur de l'équipe de France de futsal

« Les clubs se donnent de plus en plus de moyens pour s'entraîner plus et mieux. Je pense que la prochaine étape va être des « futsaleurs » professionnels »

INFORMATION
COMMISSION DES TERRAINS
&
INSTALLATIONS SPORTIVES

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne ou semi nocturne sont invités à vérifier le classement de leurs terrains en éclairage.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
val d'oise le département
INTERSPORT
CDOS VAL-D'OISE
Crédit Mutuel
CMC TROPHÉES
Bouygues Immobilier

VAL-D'OISE TERRE DE JEU ET D'ÉQUILIBRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DVOF

VENDREDI 22 NOVEMBRE 2019 - 19H30

Lieu : CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-D'OISE
2, Avenue du Parc
Salle SUD—Bâtiment F
95000 CERGY-PONTOISE

- Accueil des Délégués
- Vérification des pouvoirs et remise des enveloppes
- Vérification du Quorum
NB : conditions rappelées à l'article 12.5.3 (ordinaire) des Statuts du DVOF

- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE -

❖ Mot d'accueil et Présentation des Membres de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales

❖ Quorum (**conditions rappelées à l'article 12.5.3 des Statuts du DVOF – AG ordinaire)**

❖ Allocution du Président Monsieur Claude DELFORGE

❖ Paroles aux invités

❖ Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du DVOF du 5 juin 2019, paru dans le Journal 95 Foot OFFICIEL et transmis sur les messageries des Clubs

☞**Vote**

❖ Approbation du rapport d'activité saison 2018/2019

☞**Vote**

❖ Présentation du rapport financier saison 2018/2019 (*rapporteur* : *M. MOREIRA*)

❖ Présentation du Rapport du Commissaire aux Comptes (*Rapporteur : M. BLOT*)

❖ Approbation des Comptes du DVOF : exercice clos au 30/06/2019

☞**Vote**

et de l'affectation du résultat (excédant de 34363€) sur la ligne « Autres Réserves »

☞**Vote**

❖ Informations générales

❖ Questions des Clubs

❖ Mot de fin du Président Monsieur Claude DELFORGE

- CLOTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE -

COMITÉ D'APPEL CHARGÉ DES AFFAIRES COURANTES

Réunion du mardi 22 Octobre 2019

ATTENTION

Le présent document permet de prendre connaissance des décisions du Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes qui sont données pour information et ne remplace en rien la décision motivée qui est notifiée aux parties par courrier recommandé et via le journal numérique. Le procès-verbal définitif avec l'ensemble des décisions motivées étant mis en ligne ultérieurement.

Futsal D1
Sport Cœur Marcouville 3 / Sportif de Garges 2
Match 21531571 du 14/09/2019 20h00

Appel du Club de SC Marcouville d'une décision de la Commission Statuts et Règlements dans sa réunion du 30/09/2019 ayant décidé que la réserve de Sportifs de Garges était recevable fondée car 3 joueurs de l'équipe de SPORT COEUR MARCOUVILLE 3 ont participé au match précédent avec l'équipe supérieure alors que celle-ci ne joue pas ce jour ou le lendemain à savoir Messieurs :

- **MENVOLADIDOT David licence n°2544442341**
- **KHADIR Fethi licence n°2544406718**
- **EL MANFOURI Mohamed licence n°2543477301**

Match de référence :

Du 07/09/2019 / FUTSAL R3 Poule C 20h00 LES NOMADES FUTSAL / SPORT COEUR MARCOUVILLE 2

SPORTIFS DE GARGES 3 : 0 BUT 3 POINTS

SPORT COEUR MARCOUVILLE 3 : 0 BUT - 1 POINT

Décision : Confirme la décision de la Commission de 1ère Instance.

COMITÉ D'APPEL CHARGÉ DES AFFAIRES COURANTES

Réunion du mardi 22 Octobre 2019

ATTENTION

Le présent document permet de prendre connaissance des décisions du Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes qui sont données pour information et ne remplace en rien la décision motivée qui est notifiée aux parties par courrier recommandé et via le journal numérique. Le procès-verbal définitif avec l'ensemble des décisions motivées étant mis en ligne ultérieurement.

Séniors D4 / C
Montmagny Sports 1 / FCM Garges 3
Match 21547661 du 22/09/2019

Appel du Club de Montmagny Sports d'une décision de la Commission COC dans sa réunion du 24/09/2019 ayant décidé de donner match perdu par pénalité au club appelant (motif du forfait avisé)

Montmagny Sports : 0 BUT ; - 1 POINT

FCM GARGES 3 : 5 BUTS : 3 POINTS

Décision : Confirme la décision de la Commission de 1ère Instance.

COMITÉ D'APPEL CHARGÉ DES AFFAIRES COURANTES

Réunion du mardi 22 Octobre 2019

ATTENTION

Le présent document permet de prendre connaissance des décisions du Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes qui sont données pour information et ne remplace en rien la décision motivée qui est notifiée aux parties par courrier recommandé et via le journal numérique. Le procès-verbal définitif avec l'ensemble des décisions motivées étant mis en ligne ultérieurement.

PERSAN US 03

Appel du Club Persan d'une décision de la Commission des Finances dans sa réunion du 27/08/2019 ayant décidé de déclarer le Club en infraction au titre de non-paiement du compte club.

Décision : Appel hors délai.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

31 Octobre 2019

DÉLÉGATIONS - DÉSIGNATIONS

Rencontres du 10 Novembre 2019

U18 D1

Match 21541130 : FC Soisy AM / FC Franconville
Délégué M. Olivier Le Nagard

Match 21541131 : US Persan / Cosmo Taverny
Délégué M. Albert Acapandie

Match 21541132 : FC Argenteuil / ES Marly la Ville
Délégué M. Gérard Alcan

Match 21541133 : RFC Argenteuil / AAS Sarcelles
Délégué M. Romuald Barrois

Match 21541134 : AS Ermont / FCM Garges
Délégué M. Luc Podan-Mavounzy

Seniors D1

Match 21539194 : FC St Leu / FC St Brice
Délégué M. Joseph Plassart

Match 21539195 : Entente SSG / US Ezanville-Ecouen
Délégué M. Christian Febvay

Match 21539196 : FC Groslay / FC Argenteuil
Délégué M. Michel Bailliez

Match 21539197 : FC Deuil-Enghien / OL Montigny
Délégué M. Jean-Pierre Lacour

Match 21539198 : FC Ecouen / AS Ermont
Délégué M. Laurent Valette

Match 21539199 : FC Goussainville / ACS Cormeillais
Délégué M. Henry Plan

STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION DU 28 OCTOBRE 2019

Présents : Mme BAISNEE
MM. BAILLIEZ – BROGNARA

Assiste : M. FAUGERON (Comité).

Excusés : MM. ANDRIEU – LETELLIER – VINTAM.

INFORMATIONS

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

ÉVOCATION

DEMANDE D'ÉVOCATION DE GARGES FCM

Match n°21482643 du 12 octobre 2019 U14 D2 POULE A GARGES FCM 1 / MONTMAGNY SPORT 1

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € GARGES FCM (Evocation)

Reprise du dossier après avoir reçu les rapports demandés.

Considérant que l'arbitre de la rencontre sur son rapport reconnait après présentation de sa carte d'identité que le joueur qui a participé à la rencontre citée ci-dessus est bien **KOITA Seyaha** licence n°2546455118.

Considérant que le club de MONTMAGNY SPORT reconnait qu'à la date du 12/10/2019 la photo sur la licence du joueur **KOITA Seyaha** ne correspondait pas au visage de **KOITA Seyaha**.
Erreur du club de MONTMAGNY SPORT lors de l'envoie de la photo sur demande de renouvellement du service licence de la Ligue de Paris.
Le club de MONTMAGNY SPORT envoie le formulaire de demande de licence à la Ligue de Paris, le service licence de la Ligue de Paris enregistre la licence le 30/09/2019, mais demande au club de MONTMAGNY SPORT une nouvelle photo.
Le club de MONTMAGNY SPORT suite à la demande de la Ligue de Paris envoie la photo le 01/10/2019 mais pas la bonne, mais la ligue valide la photo et qualifie le joueur **KOITA Seyaha** le 05/10/2019.
Le 14/10/2019 le club de MONTMAGNY SPORT suite à l'évocation du club de GARGES FCM se rend compte que la photo sur **footclubs compagnon** ne correspond pas au joueur **KOITA Seyaha.**
Le club de MONTMAGNY SPORT a renvoyé le 14/10/2019 une nouvelle photo au service licence de la ligue de Paris, qui enregistre la photo le 16/10/2019 et qualifie le joueur le 05/10/2019.

Considérant que la photo renvoyée par le club de MONTMAGNY SPORT le 14/10/2019 et enregistrée le 16/10/2019 à la Ligue de Paris, qui correspond à la photo sur la licence 2018-2019 du joueur **KOITA Seyaha** licence n°2546455118.

Considérant que le joueur **KOITA Seyaha** licence n°2546455118 était qualifié le 12/10/2019 que l'arbitre de la rencontre reconnait que c'est bien **KOITA Seyaha** qui a participé a la rencontre cité ci dessus.

La commission dit évocation non fondée résultat acquis sur le terrain confirmé.

.

RÉCLAMATION

RÉCLAMATION D'ARGENTEUIL FC

Match n°21542665 du 22 septembre 2019 U16 D1 CERGY PONTOISE FC2 /ARGENTEUIL FC1

Reprise du dossier après avoir reçu le rapport de l'arbitre.

Considérant que l'arbitre officiel de la rencontre **SAGRA Gokhan** dit dans son rapport qu'il a autorisé le dirigeant BEGHDADI Oussama licence n°2547699327.

Considérant que M.BEGHDADI Oussama licence n° 2547699327 dirigeant du club de CERGY PONTOISE, né en 1999, était en mesure de prendre les fonctions d'arbitre assistant bénévole.

La commission dit réclamation non fondée résultat acquis sur le terrain.

RÉCLAMATION DE PUISEUX 95 FC

Match n°21893162 du 29 septembre 2019 COUPE DU VAL D'OISE PUISEUX 95 FC 1 / BRUYERES USM 1

Réclamation confirmée le 22 octobre 2019 irrecevable car hors délai.

RÉCLAMATION D'EAUBONNE CSM

Match n°21544966 du 20 octobre 2019 ANCIENS D3 POULE B BEZONS USO 12 / EAUBONNE CSM 11

Réclamation confirmée le 23 octobre 2019 irrecevable car hors délai (plus de 48 heures)

RÉSERVES

RÉSERVE DE ST PRIX ES

Match n°21547803 du 20 octobre 2019 SENIORS D4 POULE D CHAMPAGNE 95 SFC 2 / ST PRIX ES 2

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ST PRIX ES (réserve)

Réserve confirmée le 21 octobre 2019 recevable non fondée en effet aucun joueur de l'équipe de CHAMPAGNE 2 a participé à la dernière rencontre officielle avec l'équipe supérieure, celle-ci ne jouant pas ce jour ou le lendemain.

Match de référence :
Du 13 octobre 2019 SENIORS D2 POULE A ADAMOIS OL 2 / CHAMPAGNE 95 1

La Commission dit résultat acquis sur le terrain confirmé.

DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF

AVERTISSEMENT FMI 1ère NON UTILISATION DE LA TABLETTE (Article 44.4)

CHAMPIONNAT

CRITÉRIUM AVENIR U 13

Journée du 12 oct. 2019
P B

VILLIERS LE BEL JS	ERMONT AS	Les deux clubs responsables

VILLIERS LE BEL JS : 1 AVERTISSEMENT
ERMONT AS : 1 AVERTISSEMENT

ESSG 2	CERGY PONTOISE FC 2	Les deux clubs responsables

ESSG 2 : 1 AVERTISSEMENT
CERGY PONTOISE FC 2 : 1 AVERTISSEMENT

CRITÉRIUM AVENIR U 12

Journée du 12 oct. 2019
P B

VILLIERS LE BEL JS 2	ERMONT AS 2	Les deux clubs responsables

VILLIERS LE BEL JS 2 : 1 AVERTISSEMENT
ERMONT AS 2 : 1 AVERTISSEMENT

ESSG 3	CERGY PONTOISE FC 3	Les deux clubs responsables

ESSG 3 : 1 AVERTISSEMENT
CERGY PONTOISE FC 3 : 1 AVERTISSEMENT

U14

Journée du 12 oct. 2019
D 3A

BEZONS USO 2	GROSLAY FC	Les deux clubs responsables

BEZONS USO 2 1 AVERTISSEMENT
GROSLAY FC 1 AVERTISSEMENT

D 3B

GARGES FCM 2	GONESSE RC	Les deux clubs responsables

GARGES FCM 2 : 1 AVERTISSEMENT
GONESSE RC : 1 AVERTISSEMENT

SENIORS FÉMININES

Journée du 12 oct. 2019
D 1

ESSG	ENT MARLY ECLAIR PUISEUX	ESSG Responsable

ESSG : 1 AVERTISSEMENT

FUTSAL

Journée du 12 oct. 2019
D 2

JOUY LE MOUTIER FC 2	ARGENTEUIL FC	Les deux clubs responsables

JOUY LE MOUTIER FC 2 : 1 AVERTISSEMENT
ARGENTEUIL FC : 1 AVERTISSEMENT

ANCIENS

Journée du 13 oct. 2019
D 4B

SARCELLES AAS 2	EMMB 4	Les deux clubs responsables

SARCELLES AAS 2 : 1 AVERTISSEMENT
EMMB 4 : 1 AVERTISSEMENT

U18

Journée du 13 oct. 2019
D 2A

VILLIERS LE BEL JS	MONTIGNY OL	Les deux clubs responsables

VILLIERS LE BEL JS : 1 AVERTISSEMENT
MONTIGNY OL : 1 AVERTISSEMENT

SENIORS MASCULIN

Journée du 13 oct. 2019
D 2A

EMMB	ST PRIX	EMMB Responsable

EMMB : 1 AVERTISSEMENT

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 29 OCTOBRE 2019

Présents : Mme SYLVESTRE (Comité), MM. PEZIÈRE, PODAN-MAVOUNZY, SABATÉ, SÉNÉCAL, TRAON

Excusé : M. NDIAYE

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2019/2020)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.
Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les mardis à partir de 16h00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même

Toute demande de dérogation concernant les fermetures de terrain (avec arrêté municipal et liste de matches concernés) doit parvenir au Secrétariat le vendredi avant 12H dernier délai

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football

Attention:

ART 10.2 du RS du DVOF Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F. au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match

REPORT DES DATES DE JOURNÉES DE CHAMPIONNAT

Equipes CDM D2
La journée 3 est reportée au 16/02/2019

Equipes seniors – CDM – Anciens
La journée 2 est reportée au 17/11/2019

Equipes Lundi Soir
La journée 2 est reportée au 18/11/2019

Equipes U16-U18
La journée 1 est reportée au 01/12/2019
La journée 2 est reportée au 17/11/2019

Equipes Seniors féminines
La journée 1 est reportée au 02/11/2019

APPLICATION DES ART 11.1.1 et 11.2 du RS du DVOF

EZANVILLE ECOUEN
Seniors D1
Votre équipe Seniors 1 de D1 entraîne des obligations (voir tableau RS du DVOF). Votre équipe U14 étant forfait général, votre équipe SENIORS D1 est classée dernière de son groupe et rétrogradée en division inférieure la saison prochaine. Cette équipe est retirée du tableau de classement et les points ainsi que les buts acquis par les adversaires sont annulés. Il lui est cependant permis de continuer la compétition « hors championnat » avec et après accord des équipes adverses.

COURRIERS CLUBS

USM BRUYÈRES BERNES
La commission ne peut répondre favorablement à votre demande d'engagement d'une équipe dans le challenge Edmond Raulet pour la raison suivante: demande trop tardive, impossible de l'y intégrer car trop de matches ont déjà eu lieu.

AS BEAUCHAMP
Courriel du 28/10/2019
La COC ne peut répondre favorablement à votre demande.
Le club de FOSSES n'ayant pas donné son accord pour le report de ce match, celui-ci est maintenu aux date et horaire officiels le 03/11/2019 à 13H

EMMB
Courriel du 28/10/2019
La COC ne peut répondre favorablement à votre demande.
Le motif invoqué n'est pas recevable pour un report de match

AS NEUVILLE SUR OISE
Courriel du 27/10/2019
Anciens D2 Poule B
Match n°21544257 du 03/11/2019
AS NEUVILLE 12 / FC PUISEUX LOUVRES 95 11
Suite motif invoqué (2 matches même jour même heure 1 seul terrain), le match sera à jouer le 08/12/2019

REMERCIEMENTS ARBITRES

- SY-HORCHOLLE GAMELIN Lilian
- DUCASSE Michael

DATES – TERRAINS – HEURES VIA FOOTCLUBS

ENT. BEAUMONT MOURS
Courriel du 26/10/2019
U14 D4 poule A
Match n°21483857 du 14/03/2020
ENT BEAUMONT MOURS 1 / MONTMAGNY SPORTS 2
Nouvel horaire : 15H00
Accord des 2 clubs
Accord de la commission

AS COURDIMANCHE
Courriel du 23/10/2019
Challenge Edmond Raulet
Match n°21580323 du 11/11/2019
AS COURDIMANCHE 1 / PUISEUX LOUVRES 95 1
Nouvelle date : 09/12/2019
Accord des 2 clubs
Accord de la commission

AS MENUCOURT
Courriel du 22/10/2019
CDM D2
Match n°22071283 du 10/11/2019
AS MENUCOURT 6 / EMMB 5
Inversion de rencontre
Cette rencontre se déroulera sur les installations de Méry sur Oise stade Jean Brestel
Motif invoqué : 3 matchs même heure
Accord des 2 clubs
Accord de la commission

AS MENUCOURT
Courriel du 22/10/2019
CDM D2
Match n°22071284 du 22/03/2020
EMMB 5 / AS MENUCOURT 6
Inversion de rencontre
Cette rencontre se déroulera sur les installations de Menucourt
Accord des 2 clubs
Accord de la commission

US PERSAN 03
Courriel du 28/10/2019
U16 D2 Poule A
Match n°21542569 du 03/11/2019
AS ERMONT 1 / US PERSAN 03 1
Ce match se jouera à 12H
Motif invoqué : accompagnateurs et véhicule non disponibles
Accord des 2 clubs
Accord de la commission

FCM VAURÉAL
Courriel du 26/10/2019
Anciens D3 Poule A
Match n°21544708 du 03/11/2019
FCM VAUREAL 11 / USM BRUYERES BERNES 11
Inversion de rencontre
Cette rencontre se déroulera sur les installations de Bruyères Bernes stade René Barbier
Motif invoqué : 2 matchs sur le même terrain
Accord des 2 clubs
Accord de la commission

FCM VAURÉAL
Courriel du 26/10/2019
Anciens D3 Poule A
Match n°21544774 du 29/03/2020
USM BRUYERES BERNES 11/FCM VAUREAL 11
Inversion de rencontre
Cette rencontre se déroulera sur les installations du FCM Vauréal
Accord des 2 clubs
Accord de la commission

DATES – TERRAINS – HEURES

US PERSAN 03
Courriel du 28/10/2019
SENIORS D2 poule B
Match n°21546885 du 02/11/20109
US PERSAN 03/FC PARISIS
Ce match se déroulera au stade Louis Oudinot à Persan
Accord de la commission
Prévenir vos adversaires

DEMANDE D'INFORMATION DE RÉSULTAT À M. L'ARBITRE ET AUX 2 CLUBS

FC AUVERS ENNERY
Seniors D3 Poule C
Match n°21547269 du 27/10/2019
FC MONTMORENCY 1 / FC AUVERS ENNERY 1

CONFIRMATION DE RÉSULTAT

AS COURDIMANCHE
Seniors D4 Poule D
Match n°21547805 du 20/10/2019
AS COURDIMANCHE 2 / AVENIR SURVILLIERS

AS COURDIMANCHE	0 pt	1 but
AVENIR SURVILLIERS 2	3 pts	5 buts

MATCHES À JOUER

08/12/2019

Anciens D2 Poule B
Match n°21544257
AS NEUVILLE 12 / FC PUISEUX LOUVRES 95 11

15/12/2019

U18 D2 Poule B
Match n°21541578
AS COURDIMANCHE 1 / OL MONTIGNY 1

22/12/2019

Seniors D4 Poule D
Match n°21547794
AS ECLAIR PUISEUX 2 / ASSYRO CHALDEENS 1

Anciens D2 Poule B
Match n°21544268
EMMB 12 / FC ARGENTEUIL 11

1er FORFAIT AVISÉ SANS AMENDE

EMMB
Critérium + 55 ans
Match n° 21986288 du 03/11/2019
EMMB 21 / AS CHEMINOTS OUEST 20

Secrétaire de Séance
M. SENECAL

Présidente de Séance
Mme SYLVESTRE

COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 29 OCTOBRE 2019

Présents : MME CYPRIEN – M. LACOUR – M. MAILLET – M. MOUKRIM - M. MINET

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit , prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION

APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S du D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU
MATCH DATE

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission. De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

COMMUNIQUÉ

La commission gère 13 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.
Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.

ATTENTION

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES
(Sans Lever de rideau)

- **14 ans (U14) 15H00**
- **16 ans (U16) 14H30**
- **18 ans (U18) 14H30**
- **Seniors 14H30**
- **Seniors CDM 09H30**
- **Anciens /dimanche matin 09H30**
-
- **Féminines U15F U18F 15H00**
- **Et SENIORS**

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES
(Avec Lever de rideau)

- **14 ans (U14) 13H00**
- **16 ans (U16) 12H30**
- **18 ans (U18) 12H30**
- **Seniors 12H00**

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Pour la saison 2019-2020, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.

RAPPEL

Appels à feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.
Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.

COUPE DU VAL-D'OISE - CRÉDIT MUTUEL SENIORS 1
CHALLENGE ANDRÉ COUTELIER

2e TOUR du 27 OCTOBRE A 14H30

Match	CLUB	CLUB
1	VILLIERS LE BEL J.S.	JOUY LE MOUTIER F.C.
2	MONTMAGNY SPORTS	BRUYERES BERNES U.S.M.
3	PERSAN 03 U.S.	SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.
4	BONNEUIL EN FRANCE F.C.	ECLAIR DE PUISEUX A.S.
5	CHAMPAGNE 95 SFC	VAUREAL F.C.M.
6	VEXIN A.S.	FOSSES F.U.
7	GONESSE R.C.	NEUVILLE SUR OISE A.S.
8	ASSYRO CHALDEENS de FRANCE C.S.	ENTENTE MERY MERIEL BESSANCOURT
9	ARNOUVILLE F A.S.	AUVERS ENNERY F.C.
10	DOMONT F.C.	PRESLES U.S.L.FOOTBALL
11	VIARMES ASNIERES OL.	CHARS A.S.
12	MENUCOURT A.S.	BOISSY L'AILLERIE E.S.
13	ARRONVILLE F.C.	BEZONS U.S.O.
14	ROISSY EN FRANCE U.S.	LE THILLAY VAUD'HERLAND E.S.M.
15	MONTSOULT BAILLET U.S.	FONTENAY F.C.
16	ST PRIX E.S.	PARMAIN A.C.

Les matchs doivent se dérouler avant la date butoir du 09/11/19.
Les 2 clubs ont la possibilité de se mettre d'accord sur une autre date à la condition de prévenir la Commission avant sa réunion du mardi et sous réserve que la rencontre ait lieu avant la date butoir.

FEUILLE DE MATCH

ST PRIX ES / PARMAIN AC
1er Appel feuille de match le 29/10/19

COUPE DU VAL-D'OISE - CRÉDIT MUTUEL - U16

2e TOUR du 27 OCTOBRE A 14H30

Match	CLUB	CLUB	N° Ordre
1	MAGNY EN VEXIN U.S.C.	ECOUEN F.C.	11
2	PARISIS F.C.	GARGES LES GONESSE F.C.M.	18
4	JOUY LE MOUTIER F.C.	ADAMOIS OL.	1
5	EAUBONNE C.S.M.	OSNY F.C.	23
6	DEUIL ENGHIEN F.C.	GOUSSAINVILLE F.C.	19
7	AUVERS ENNERY F.C.	MONTIGNY LES CORMEILLES OL.	22
8	BEZONS U.S.O.	ROISSY EN FRANCE U.S.	25
9	ENT VIARMES BELLOY	SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	27
10	VILLIERS LE BEL J.S.	ST PRIX E.S.	31
11	VAUREAL F.C.M.	BRUYERES BERNES U.S.M.	5
14	ENT MMB PRESLES	COSMOPOLITAN CLUB de TAVERNY	8
15	VEXIN A.S.	ERAGNY A.S.E.F.C.	15

Les matchs doivent se dérouler avant la date butoir du 09/11/19.
Les 2 clubs ont la possibilité de se mettre d'accord sur une autre date à la condition de prévenir la Commission avant sa réunion du mardi et sous réserve que la rencontre ait lieu avant la date butoir.

AUVERS ENNERY FC
Forfait non avisé **- Amende de 25€.**
MONTIGNY LES CORMEILLES OL
qualifié pour le prochain tour.

AS VEXIN :
Mail du 25/10/19
Nous avons pris connaissance de votre courrier, nous vous demandons de prendre contact avec votre adversaire pour déterminer une date avant le 09/11/19. Date butoir.

COUPE DU COMITÉ DU VAL-D'OISE - U16

2e TOUR du 27 OCTOBRE A 14H30

Match	CLUB	CLUB
1	COSMOPOLITAN CLUB de TAVERNY 2	GARGES LES GONESSE F.C.M. 2
2	ARGENTEUIL F.C. 2	CERGY PONTOISE F.C. 2
3	ST BRICE F.C. 2	SAINT OUEN L'AUMONE A.S. 3
4	ARGENTEUIL RACING F.C. 2	ADAMOIS OL. 2
5	SAINT LEU 95 F.C. 2	SARCELLES A.A.S. 2
6	SOISY ANDILLY MARGENCY F.C. 2	GOUSSAINVILLE F.C. 2
7	FRANCONVILLE F.C. 2	VAUREAL F.C.M. 2
8	CERGY PONTOISE F.C. 3	EXEMPT

Les matchs doivent se dérouler avant la date butoir du 09/11/19.

Les 2 clubs ont la possibilité de se mettre d'accord sur une autre date à la condition de prévenir la Commission avant sa réunion du mardi et sous réserve que la rencontre ait lieu avant la date butoir.

COURRIER CLUB

ADAMOIS OL
Forfait non avisé – **Amende 25€.**

COUPE DU COMITÉ DU VAL-D'OISE - SENIORS 2
CHALLENGE JEAN LESTRUHAUT

2ème TOUR du 27 OCTOBRE A 14H30

Match	CLUB	CLUB
1	ECOUEN F.C. 2	ST PRIX E.S. 2
2	ARGENTEUIL F.C. 2	SOISY ANDILLY MARGENCY F.C. 2
3	CORMEILLAIS A.C.S. 2	GONESSE R.C. 2
4	VILLIERS LE BEL J.S. 2	COSMOPOLITAN CLUB de TAVERNY 2
5	BEZONS U.S.O. 2	SOISY ANDILLY MARGENCY F.C. 3
6	GOUSSAINVILLE F.C. 3	FONTENAY F.C. 2
7	SANNOIS ST GRATIEN ENT. 3	GARGES LES GONESSE F.C.M. 2
8	GROSLAY F.C. 2	MENUCOURT A.S. 2
9	MONTIGNY LES CORMEILLES OL. 2	GOUSSAINVILLE F.C. 2
10	ERMONT A.S. 3	ENTENTE MERY MERIEL BESSANCOURT 2
11	OSNY F.C. 2	ST BRICE F.C. 2
12	PERSAN 03 U.S. 2	SAINT LEU 95 F.C. 3
13	ARGENTEUIL RACING F.C. 2	EZANVILLE ECOUEN U.S. 2
14	SAINT OUEN L'AUMONE A.S. 3	SARCELLES A.A.S. 3
15	MARLY LA VILLE E.S. 2	GAFEPB 2
	LE THILLAY VAUD'HERLAND E.S.M.	EXEMPT

Les matchs doivent se dérouler avant la date butoir du 09/11/19.
Les 2 clubs ont la possibilité de se mettre d'accord sur une autre date à la condition de prévenir la Commission avant sa réunion du mardi et sous réserve que la rencontre ait lieu avant la date butoir.

FEUILLE DE MATCH

ARGENTEUIL RFC 2 / EZANVILLE ECOUEN US 2
1er Appel feuille de match le 29/10/19.

COUPE DU VAL-D'OISE - CRÉDIT MUTUEL CDM

2ème TOUR du 27 OCTOBRE A 14H30

Match	CLUB	CLUB
1	CORMEILLAIS A.C.S. 5	GONESSE R.C. 5
2	EZANVILLE ECOUEN U.S. 5	MACCABI SARCELLES 5
3	CERGY PORTUGAIS 5	ST PRIX E.S. 5
4	VILLIERS LE BEL J.S. 5	JOUY LE MOUTIER F.C. 5
5	DOMONT F.C. 5	GOUSSAINVILLE F.C. 5
6	ADAMOIS OL. 5	EXEMPT

Les matchs doivent se dérouler avant la date butoir du 09/11/19.
Les 2 clubs ont la possibilité de se mettre d'accord sur une autre date à la condition de prévenir la Commission avant sa réunion du mardi et sous réserve que la rencontre ait lieu avant la date butoir.

COUPE DU VAL-D'OISE - CRÉDIT MUTUEL ANCIENS

2ème TOUR du 27 OCTOBRE A 9H30

Match	CLUB	CLUB
1	GOUSSAINVILLE F.C.	FRETTOISE E.S.
2	GAFEPB	BEAUCHAMP A.S.
		OU
		FRANCE ALGÉRIE FOOT
3	FRANCO PORT. ARGENTEUIL A.	ERAGNY A.S.E.F.C.
4	VIARMES ASNIERES OL.	ARGENTEUIL RACING F.C.
5	ARNOUVILLE F A.S.	BRUYERES BERNES U.S.M.
6	FOSSES F.U.	NEUVILLE SUR OISE A.S.
7	CHAUMONTEL LUZARCHES A.S.	CHAMPAGNE 95 S.F.C.
8	EAUBONNE C.S.M.	MAGNY EN VEXIN U.S.C.
9	ENTENTE BEAUMONT MOURS PERSAN	ARGENTEUIL F.C.
10	PORT. PAIX ET VIVRE ENS. C.C.	JOUY LE MOUTIER F.C.
11	PORT. CERGY PONTOISE A.S.	FONTENAY F.C.
12	EZANVILLE ECOUEN U.S.	VALLEE DU SAUSSERON E.S.
13	MONTMAGNY SPORTS	FRANCONVILLE F.C.
14	SARCELLES A.A.S.	MENUCOURT A.S.
15	DEUIL ENGHIEN F.C.	OSNY F.C.
16	ERMONT A.S.	PORT. PERSAN A.S.C.
	MARLY LA VILLE E.S.	EXEMPT

Les matchs doivent se dérouler avant la date butoir du 09/11/19.
Les 2 clubs ont la possibilité de se mettre d'accord sur une autre date à la condition de prévenir la Commission avant sa réunion du mardi et sous réserve que la rencontre ait lieu avant la date butoir.

COURRIERS CLUBS

BEAUCHAMPS AS / France ALGERIE FOOT
Mail du 10/10/19
Nous avons pris connaissance de la teneur de votre courrier. Suite à la décision de la commission des coupes, une nouvelle date a été décidée au **03 novembre 2019 coup d'envoi à 9h30 sur les installations de BEAUCHAMP,** passé cette date les deux équipes seront disqualifiées.

FRANCO PORT. ARGENTEUIL / ERAGNY ASEFC
Vous avez la possibilité de jouer cette rencontre jusqu'au 09/11/19. Prendre contact avec votre adversaire. Passé la date du 09/11/19, les deux équipes seront disqualifiées.

COUPES DU COMITÉ DU VAL-D'OISE – ANCIENS

2ème TOUR du 27 OCTOBRE A 9H30

Match	CLUB	CLUB
1	BEZONS U.S.O. 12	COSMOPOLITAN CLUB de TAVERNY 12
2	ST PRIX E.S. 12	MENUCOURT A.S. 12
3	DEUIL ENGHIEN F.C. 12	MONTMAGNY SPORTS 12
4	MONTSOULT BAILLET U.S. 12	ENTENTE MERY MERIEL BESSANCOURT 13
5	SAINT LEU 95 F.C. 12	ENTENTE BEAUMONT MOURS 12
6	ECOUEN F.C. 12	PARISIS F.C. 13
7	BEAUCHAMP A.S. 12	BOUFFEMONT A.C.F. 12
8	CERGY PONTOISE F.C. 12	VILLIERS LE BEL J.S. 12

Les matchs doivent se dérouler avant la date butoir du 09/11/19.
Les 2 clubs ont la possibilité de se mettre d'accord sur une autre date à la condition de prévenir la Commission avant sa réunion du mardi et sous réserve que la rencontre ait lieu avant la date butoir.

COURRIERS CLUBS

BEZONS US OM
Mail du 21/10/19
Pris note de votre courrier pour jouer cette rencontre le 06/11/19 à 20h30.
Accord des deux clubs
Accord de la commission

DEUIL ENGHIEN FC / MONTMAGNY SPORTS
Match du 27/10/19 à 9h30.

Mail du 27/10/19 à 18H02

Pris note de votre courrier nous demandant le report de la rencontre au 29/10/2019.
Cette demande de dérogation ayant été faite le soir de la date de la rencontre la Commission décide :

- match perdu aux deux équipes.

Amende de 25€ par équipe pour Forfait non avisé.

Amende de 20€ par équipe pour non-respect de la procédure de dérogation.

FEUILLE DE MATCH

BEAUCHAMP AS / BOUFFEMONT ACF
1er Appel feuille de match le 29/10/19

COUPE DU VAL-D'OISE - CRÉDIT MUTUEL +45 ANS

2ème TOUR du 27 OCTOBRE A 9H30

Match	CLUB	CLUB
1	ST PRIX E.S.	MAGNY EN VEXIN U.S.C.
2	SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	FRANCONVILLE F.C.
3	GROSLAY F.C.	PARISIS FC
4	EAUBONNE C.S.M.	EZANVILLE ECOUEN U.S.
5	SAINT LEU 95 F.C.	ECOUEN F.C.
6	COSMOPOLITAN CLUB de TAVERNY	MONTMAGNY SPORTS
7	VEXIN A.S.	BEAUCHAMP A.S.
8	CERGY PONTOISE F.C.	MONTIGNY LES CORMEILLES OL.
	FONTENAY F.C.	EXEMPT

Les matchs doivent se dérouler avant la date butoir du 09/11/19.
Les 2 clubs ont la possibilité de se mettre d'accord sur une autre date à la condition de prévenir la Commission avant sa réunion du mardi et sous réserve que la rencontre ait lieu avant la date butoir.

COURRIERS CLUBS

SOISY ANDILLY MARGENCY FC
Mail du 25/10/19. Accord des deux clubs.
Accord de la commission pour cette rencontre qui aura lieu le 06/11/19 à 20h30

VEXINS AS
Nous avons pris connaissance de la teneur de votre courrier. **Vous avez la possibilité de jouer cette rencontre jusqu'au 09/11/19. Prendre contact avec votre adversaire. Passé la date du 09/11/19, les deux équipes seront disqualifiées.**

CERGY PONTOISE FC
Nous avons pris connaissance de la teneur de votre courrier. **Vous avez la possibilité de jouer cette rencontre jusqu'au 09/11/19. Prendre contact avec votre adversaire. Passé la date du 09/11/19, les deux équipes seront disqualifiées.**

GROSLAY FC / PARISIS FC
Accord de la commission pour la rencontre le 10/11/19.

FEUILLE DE MATCH

COSMO TAVERNY
1er Appel feuille de match le 29/10/19

COUPE DU VAL-D'OISE 18 ANS

1er TOUR du 27 OCTOBRE A 14H30

Match	CLUB	CLUB
1	COSMOPOLITAN CLUB de TAVERNY	ROISSY EN FRANCE U.S.
2	GARGES LES GONESSE F.C.M.	SURVILLIERS AVENIR
3	GOUSSAINVILLE F.C.	ARGENTEUIL F.C.
4	AUVERS ENNERY F.C.	BEZONS U.S.O.
5	FOSSES F.U.	JOUY LE MOUTIER F.C.
6	EAUBONNE C.S.M.	BRUYERES BERNES U.S.M.
7	DOMONT F.C.	COURDIMANCHE A.S.
8	ENTENTE MERY MERIEL BESSANCOURT	MARLY LA VILLE E.S.
9	ERMONT A.S.	MONTSOULT BAILLET U.S.
10	OSNY F.C.	VEXIN A.S.
11	EXEMPT	EZANVILLE ECOUEN U.S.
12	BEAUCHAMP A.S.	MONTMORENCY F.C.
13	VAUREAL F.C.M.	ST PRIX E.S.
14	MENUCOURT A.S.	DEUIL ENGHIEN F.C.

Les matchs doivent se dérouler avant la date butoir du 09/11/19.
Les 2 clubs ont la possibilité de se mettre d'accord sur une autre date à la condition de prévenir la Commission avant sa réunion du mardi et sous réserve que la rencontre ait lieu avant la date butoir.

COURRIERS CLUBS

MONTIGNY LES CORMEILLES OL
Qualifié pour la suite de la compétition.

AS VEXIN
Forfait non avisé - **Amende de 25€**

COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL – U14

1er TOUR du 2 NOVEMBRE A 15H00

Match	CLUB	CLUB
1	ARNOUVILLE F A.S.	BEAUCHAMP A.S.
2	ERAGNY A.S.E.F.C.	AUVERS ENNERY F.C.
4	BOUFFEMONT A.C.F.	SURVILLIERS AVENIR
5	FRANCONVILLE F.C.	DEUIL ENGHIEN F.C.
6	MONTSOULT BAILLET U.S.	GAFEPB
7	PERSAN 03 U.S.	GARGES LES GONESSE F.C.M.
8	BRUYERES BERNES U.S.M.	EAUBONNE C.S.M.
9	VIARMES ASNIERES OL.	JOUY LE MOUTIER F.C.
10	GROSLAY F.C.	MONTIGNY LES CORMEILLES OL.
12	MAGNY EN VEXIN U.S.C.	PONTOISIENNE J.S.
13	MONTMORENCY F.C.	VILLIERS LE BEL J.S.
14	SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	ERMONT A.S.
15	MARLY LA VILLE E.S.	PUISEUX LOUVRES 95 F.C.
16	VAUREAL F.C.M.	OSNY F.C.
17	SANNOIS ST GRATIEN ENT.	NEUVILLE SUR OISE A.S.
18	FONTENAY F.C.	FOSSES F.U.
19	CORMEILLAIS A.C.S.	ROISSY EN FRANCE U.S.
20	CHAMPAGNE 95 S.F.C.	MONTMAGNY SPORTS
21	ARGENTEUIL F.C.	DOMONT F.C.
22	COURDIMANCHE A.S.	SAINT LEU 95 F.C.
23	ST PRIX E.S.	ECOUEN F.C.
24	BEZONS U.S.O.	VEXIN A.S.
25	ENTENTE BEAUMONT MOURS	ENTENTE MERY MERIEL BESSANCOURT
26	ADAMOIS OL.	GOUSSAINVILLE F.C.
27	MENUCOURT A.S.	EXEMPT

Les matchs doivent se dérouler avant la date butoir du 09/11/19.
Les 2 clubs ont la possibilité de se mettre d'accord sur une autre date à la condition de prévenir la Commission avant sa réunion du mardi et sous réserve que la rencontre ait lieu avant la date butoir.

COURRIERS CLUBS

MARLY LA VILLE ES
Footclubs du 15/10/19
Changement d'horaire 16h00
Accord des deux clubs.

FRANCONVILLE FC
Footclubs du 23/10/19
FRANCONVILLE FC / DEUIL ENGHIEN FC
Changement de date **: le match se jouera le 09/11/19.**
Accord des deux clubs

CHAMPAGNE 95 SFC
Footclubs du 26/10/19
CHAMPAGNE 95 SFC / MONTMAGNY SPORTS
Changement de date **: Le match se jouera le 06/11/19 à 18h00**

ENT BOISSY CHARS ARRONVILLE
Mail du 29/10/19
Pris note de votre courrier, nous vous donnerons plus d'informations ultérieurement.

QUALIFIES POUR LE PROCHAIN TOUR DE COUPE :

- **GONESSE RC**
- **PARISIS FC**

Suite au forfait des équipes adverses.

COUPE DU COMITÉ DU VAL-D'OISE – U14

1er TOUR du 2 NOVEMBRE A 15H00

Match	CLUB	CLUB
1	FOSSES F.U. 2	SAINT LEU 95 F.C. 2
3	GONESSE R.C. 3	COURDIMANCHE A.S. 2
6	ST PRIX E.S.	FRANCONVILLE F.C. 2
7	GONESSE R.C. 2	BEZONS U.S.O. 2
8	ARNOUVILLE F A.S. 2	ARGENTEUIL RACING F.C. 3
9	MARLY LA VILLE E.S. 2	FRANCONVILLE F.C. 3
10	GARGES LES GONESSE F.C.M. 2	ERMONT A.S. 2
11	ARGENTEUIL F.C. 2	FOSSES F.U. 3
12	CORMEILLAIS A.C.S. 2	SARCELLES A.A.S. 3
13	SAINT OUEN L'AUMONE A.S. 2	ST BRICE F.C. 2
14	MONTMAGNY SPORTS 2	CERGY PONTOISE F.C. 4
15	GOUSSAINVILLE F.C. 3	ARGENTEUIL RACING F.C. 2
18	CERGY PONTOISE F.C. 2	ECOUEN F.C. 2
19	PARISIS F.C. 2	PERSAN 03 U.S. 2
20	CERGY PONTOISE F.C. 3	COSMOPOLITAN CLUB de TAVERNY 2
21	ADAMOIS OL. 2	OSNY F.C. 2
22	GOUSSAINVILLE F.C. 2	SANNOIS ST GRATIEN ENT. 3
23	DEUIL ENGHIEN F.C. 2	VAUREAL F.C.M. 2

Les matchs doivent se dérouler avant la date butoir du 09/11/19.
Les 2 clubs ont la possibilité de se mettre d'accord sur une autre date à la condition de prévenir la Commission avant sa réunion du mardi et sous réserve que la rencontre ait lieu avant la date butoir.

COURRIERS CLUBS

MARLY LA VILLE ES
Footclubs du 15/10/19
MARLY LA VILLE ES 2 / FRANCONVILLE FC 3
Changement d'horaire **: 13H30**
Accord des deux clubs

GONESSE RC 2
Footclubs du 24/10/19
GONESSE RC 2 / BEZONS USO 2
Changement de date et d'horaire : le match se jouera le 09/11/2019 à 16h00.
Accord des deux clubs

SAINT OUEN L'AUMONE AS
Mail du 29/10/19
SAINT OUEN L'AUMONE 2 / ST BRICE FC 2
Changement de Stade : **Le match se jouera au Parc des sports, 6 boulevard Ducher à Saint Ouen l'aumône.**

QUALIFIES POUR LE PROCHAIN TOUR DE COUPE :

- **ERAGNY ASEFC 2**
- **ST BRICE FC 3**
- **SARCELLES AAS 4**
- **VILLIERS LE BEL JS 2**
- **SOISY ANDILLY MARGENCY FC 2**

Suite au forfait des équipes adverses.

Animateur de séance MME CYPRIEN
Secrétaire de séance : M MAILLET

COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION RESTREINTE DU 28 OCTOBRE 2019

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

Toutes les feuilles de matches ou feuilles de plateaux sont à adresser au DVOF, le lundi suivant les rencontres, par le CLUB RECEVANT.

Les feuilles de match ou feuilles de plateaux sont à remplir impérativement avant le début des rencontres à l'aide de la liste des licences.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.

COURRIERS DES CLUBS

BELLOY ST MARTIN ASC : Mail du 22 10 19
Pris note de votre demande de basculer de la coupe Comité U12 vers le Festival Foot U13.
La commission ne peut répondre favorablement à votre demande pour les raisons suivantes :

1- Sur votre feuille d'engagement vous avez spécifié : engagement d'1 équipe en Coupe Comité U12 et 0 équipe en Festival U13
2- Vous êtes centre d'accueil en Coupe Comité U12 le samedi 09-11-19 et la commission n'a pas la possibilité de mettre un autre club à votre place

Pour la Coupe Comité U12, vous avez la possibilité de composer une équipe de 10 joueurs (7 joueurs U12 + 3 joueurs U11).

MODIFICATION POULE A SÉRIE 1 - U10 / U11

Suite déclaration du Forfait général des équipes de Ezanville-Ecouen US et de Parmain AC par la commission, ces équipes sont remplacées en Série 1 Poule A par les équipes de Bouffémont AC et Domont FC 2.

Bouffémont AC prend la place d'Ezanville-Ecouen US

Domont Fc 2 prend la place de Parmain AC

La commission demande au secrétariat d'imprimer et de transmettre les feuilles de matches correspondantes aux 2 clubs.

PLATEAU n° 2 - U8 / U9 du 9 Novembre 2019

U8 / U9 - Niveau 1 (équipe 5 joueurs +1 remplaçant max)

Les plateaux doivent débuter à 9 H 30 - Les équipes visiteuses doivent donc être présentes sur les centres à 9H00 afin de débuter les plateaux impérativement à l'heure

La commission vous rappelle que les Responsables de Centre doivent impérativement faire parvenir au DVOF les feuilles de Plateau ainsi que les feuilles de présence de chaque club visiteur au cours de la semaine suivant le plateau

N°	CORRESPONDANT	ADRESSE	CLUBS	Nb U8	Nb U9	joueurs
1	**ARGENTEUIL RFC**					
	Hichem GHADBANE Tél 07 66 17 87 87	Stade Roger Ouvrard 2 Allée Romain Rolland 95100 ARGENTEUIL	ARGENTEUIL RFC	2	2	24
			ERAGNY AS	2	2	24
			PARISIS FC	2	2	24
						0
TOTAL				**6**	**6**	**72**
2	**CERGY PONTOISE FC**					
	José TOM Tél 07 77 06 47 33	Stade Keita Av. de la Plaine des Linandes 95000 CERGY	CERGY PONTOISE FC	2	2	24
			SAINT LEU 95 FC	2	2	24
			ENTENTE SSG	2	2	24
			ERMONT AS	2	2	24
TOTAL				**8**	**8**	**96**
3	**FRANCONVILLE FC**					
	Mourad MAZOUZI Tél 06	Stade Jean Rolland 112 rue des Pommiers Saulniers 95130 FRANCONVILLE	FRANCONVILLE FC	2	2	24
			GONESSE RC	2	2	24
			SOISY AM FC	2	2	24
			EAUBONNE CSM			0
TOTAL				**6**	**6**	**72**
4	**OSNY FC**					
	Ali SAMBE Tél 06 15 20 23 54	Stade Christian Léon Rue de Chars 95520 OSNY	OSNY FC	2	2	24
			VEXIN AS	2	2	24
			PONTOISIENNE JS	2	2	24
						0
TOTAL				**6**	**6**	**72**
5	**SAINT OUEN AS**					
	Moussa TOUNGARA Tél 07 78 18 60 03	Parc des Sports Bd Duchet 95310ST OUEN L'AUMONE	SAINT OUEN AS	2	2	24
			ARGENTEUIL FC	2	2	24
			ENTENTE MMB	2	2	24
						0
TOTAL				**6**	**6**	**72**
6	**SARCELLES AAS**					
	Hakim BOUKHTAM Tél 06 51 94 62 57	Centre Sportif N. Mandela Av Paul Langevin 95200 SARCELLES	SARCELLES AAS	2	2	24
			MARLY LA VILLE ES	2	2	24
			GOUSSAINVILLE FC	2	2	24
						0
TOTAL				**6**	**6**	**72**

U8 - Niveau 2 (équipe 5 joueurs +1 remplaçant max)

Les plateaux doivent débuter à 9 H 30 - Les équipes visiteuses doivent donc être présentes sur les centres à 9H00 afin de débuter les plateaux impérativement à l'heure

La commission vous rappelle que les Responsables de Centre doivent impérativement faire parvenir au DVOF les feuilles de Plateau ainsi que les feuilles de présence de chaque club visiteur au cours de la semaine suivant le plateau

N°	CORRESPONDANT	ADRESSE	CLUBS	équipes	joueurs
1	**ADAMOIS OL**				
	Manuel MARTINS Tél 06 24 80 08 59	Stade Philippe Grante 5 Av Paul Thoureau 95890 L'ISLE ADAM	ADAMOIS OL	3	18
			ENTENTE MMB	1	6
			COURDIMANCHE AS	5	30
			JOUY LE MOUTIER FC	3	18
TOTAL				**12**	**72**
2	**BELLOY SAINT MARTIN ASC**				
	Guy LEMOINE Tél 06 87 73 94 20	Stade Raymond Fosset Rue Roger Salengro 95270 ST MARTIN DU TERTRE	BELLOY ST MARTIN ASC	1	6
			CHAMPAGNE SFC	3	18
			AUVERS ENNERY FC	2	12
			BEAUCHAMP AS	2	12
			CHAUMONTEL LUZ AS	1	6
			EZANVILLE US	2	12
TOTAL				**11**	**66**
3	**BEZONS USO**				
	Christian LEFEVRE Tél 06 99 41 61 76	Complexe Sportif, Jean Moulin 44 Rue F. de Pressencé 95870 BEZONS	BEZONS USO	4	24
			ARGENTEUIL RFC	3	18
			PARISIS FC	3	18
			ENTENTE SSG	2	12
			POINTOISIENNE JS	1	6
TOTAL				**13**	**78**
4	**DEUIL ENGHIEN FC**				
	Vincent MOTILA Tél 07 82 45 90 58	Stade Municipal Rue Jean Bouin 95170 DEUIL LA BARRE	DEUIL ENGHIEN FC	2	12
			ARGENTEUIL FC	4	24
			ERMONT AF	2	12
			GROSLAY FC	2	12
			EAUBONNE CSM	1	6
TOTAL				**11**	**66**
5	**ECOUEN FC**				
	Loic RABOURDIN Tél 06 28 91 26 31	Stade Municipal Av du Mal Foch 95440 ECOUEN	ECOUEN FC	5	30
			DOMONT FC	3	18
			BEAUMONT MOURS ENT	1	6
			SOISY AM FC	2	12
			BRUYERES BERNES USM	1	6
TOTAL				**12**	**72**
6	**ERMONT AS**				
	Xavier AKROUN Tél 06 64 94 18 44	Stade Renoir Rue du Syndicat 95120 ERMONT	ERMONT AS	2	12
			FRANCONVILLE FC	5	30
			ST PRIX ES	3	18
			COSMO TAVERNY	2	12
TOTAL				**12**	**72**

N°	CORRESPONDANT	ADRESSE	CLUBS	équipes	joueurs
7	**GARGES FCM**				
	Mamadou KONTE Tél 06 99 30 61 19	Stade Coubertin 2 A. Frédéric Joliot Curie 95140 GARGES LES GONESSE	GARGES FCM	3	18
			MONTIGNY OL	3	18
			MONTMORENCY FC	2	12
			MONTMAGNY SPORTS	2	12
			FONTENAY EN PARISIS FC	2	12
	TOTAL			**12**	**72**
8	**MARLY LA VILLE ES**				
	Mohamed RIDA Tél 06 70 71 03 42	Stade Sébastien Braëms Chemin du Loup 95670 MARLY LA VILLE	MARLY LA VILLE ES	1	6
			SAINT BRICE FC	4	24
			FOSSES FU	2	12
			SARCELLES AAS	2	12
			GONESSE RC	2	12
	TOTAL			**11**	**66**
9	**MENUCOURT AS**				
	André LENOIR Tél 06 31 68 21 52	Stade Georges Galois Rue Bernard Astruc 95180 MENUCOURT	MENUCOURT AS	5	30
			MAGNY EN VEXIN FC	2	12
			CORMEILLAIS ACS	3	18
			NEUVILLE AS	1	6
			OSNY FC	1	6
			VEXIN AS	1	6
	TOTAL			**13**	**78**
10	**PERSAN 03 US**				
	Mohamed SAIDI Tél 06 51 72 59 51	Stade Louis Odinot Rue Etienne Dolet 95340 PERSAN	PERSAN 03 US	2	12
			VIARMES ASNIERES OL	3	18
			LE THILLAY ESM	2	12
			ECLAIR DE PUISEUX	1	6
			PARMAIN AC	1	6
			SURVILLIERS AVENIR	1	6
			ST OUEN AS	1	6
	TOTAL			**11**	**66**
11	**SAINT LEU 95 FC**				
	Joao OLIVEIRA Tél 06 98 70 52 02	Stade Bd André Brémont 95320 ST LEU LA FORET	SAINT LEU 95 FC	3	18
			CERGY FC	5	30
			ERAGNY AS	2	12
			MONTSOULT BAILLET US	1	6
			BOUFFEMONT AC	1	6
	TOTAL			**12**	**72**
12	**VILLIERS LE BEL JS**				
	Réda TOUSEGHLI Tél 06 09 90 67 70	Parc des Sports 26 Rue du Champ Bacon 95400 VILLIERS LE BEL	VILLIERS LE BEL JS	4	24
			PUISEUX LOUVRES FC	2	12
			ARNOUVILLE FAS	2	12
			GOUSSAINVILLE FC	2	12
			ROISSY US	1	6
			VEMARS ST WITZ FC	1	6
	TOTAL			**12**	**72**

U9 - Niveau 2 (équipe 5 joueurs +1 remplaçant max)

Les plateaux doivent débuter à 9 H 30 - Les équipes visiteuses doivent donc être présentes sur les centres à 9H00 afin de débuter les plateaux impérativement à l'heure

La commission vous rappelle que les Responsables de Centre doivent impérativement faire parvenir au DVOF les feuilles de Plateau ainsi que les feuilles de présence de chaque club visiteur au cours de la semaine suivant le plateau

N° CENTRE	CORRESPONDANT	ADRESSE	CLUBS	équipes	joueurs
1	**BEAUMONT MOURS ENT**				
	Nicolas BOUTOUX Tél 06 10 33 85 70	Stade Gilles Degenève Rue Pdt Wilson 95260 BEAMONT S/ OISE	BEAUMONT MOURS ENT	2	12
			SAINT OUEN AS	1	6
			VAUREAL FCM	3	18
			FRANCONVILLE FC	4	24
			ERMONT AF	2	12
TOTAL				**12**	**72**
2	**BOUFFEMONT AC**				
	Céline COURTEAUX Tél 06 20 11 36 68	Stade Av. J.B. Clément 95570 BOUFFEMONT	BOUFFEMONT AC	1	6
			PRESLES USL	3	18
			SOISY AM FC	2	12
			ADAMOIS OL	2	12
			MONTSOULT BAILLET US	1	6
			FRETTOISE ES	2	12
			ERAGNY AS	2	12
TOTAL				**13**	**78**
3	**CORMEILLAIS ACS**				
	Christian DUMAT Tél 06 15 18 69 61	Stade Gaston Frémont Route Stratégique - RD 122 95 CORMEILLES En PARISIS	CORMEILLAIS ACS	3	18
			PARISIS FC	3	18
			JOUY LE MOUTIER FC	2	12
			POINTOISIENNE JS	1	6
			MAGNY EN VEXIN FC	2	12
			VEXIN AS	1	6
TOTAL				**12**	**72**
4	**COURDIMANCHE AS**				
	Akram HEDHLI Tél 06 19 49 64 79	Stade Municipal 88 Bd des Chasseurs 95800 COURDIMANCHE	COURDIMANCHE AS	5	30
			CERGY FC	5	30
			ARGENTEUIL RFC	2	
			BOISSY-CORM-CHARS-ARRON	1	6
			NEUVILLE AS	1	6
TOTAL				**14**	**72**
5	**DOMONT FC**				
	Alexis Tél 06	Stade des Fauvettes Rue de Paris 95330 DOMONT	DOMONT FC	3	18
			BEAUCHAMP AS	3	18
			AUVERS ENNERY FC	3	
			ECOUEN FC	2	12
			EZANVILLE US	1	6
TOTAL				**12**	**54**

N°	CORRESPONDANT	ADRESSE	CLUBS	équipes	joueurs
6	**EAUBONNE CSM**				
	Quentin MOREAU Tél 06 16 94 23 14	Complexe G. Hébert Rue André Chenier 95600 EAUBONNE	EAUBONNE CSM	1	6
			ARENTEUIL FC	4	24
			ST PRIX ES	3	18
			ENTENTE SSG	2	12
			COSMO TAVERNY	2	12
			ST LEU 95 FC	3	18
	TOTAL			**15**	**90**
7	**GOUSSAINVILLE FC**				
	Ferhat ABACHE Tél 06 49 85 81 82	Complexe Maurice Baquet 11 Av. Albert Sarault 95190 GOUSSAINVILLE	GOUSSAINVILLE FC	2	12
			VILLIERS LE BEL JS	4	24
			GARGES FCM	3	18
			LE THILLAY ESM	3	18
	TOTAL			**12**	**72**
8	**MONTIGNY OL**				
	Sancoun SYLLA Tél 06 50 35 37 82	Stade Bois Barrais Rue de Conflans 95370 MONTIGNY LES CORMEILLES	MONTIGNY OL	3	18
			BEZONS USO	4	24
			MENUCOURTS AS	4	24
			OSNY FC	1	6
	TOTAL			**12**	**72**
9	**PUISEUX LOUVRES FC**				
	Christopher BOURNEUF Tél 07 82 74 18 30	Comp. Sportif S. Bariseel Av André Malraux 95380 LOUVRES	PUISEUX LOUVRES FC	2	12
			PERSAN 03 US	2	12
			CHAMPAGNE SFC	2	12
			FOSSES FU	3	18
			ARNOUVILLE FAS	2	12
			CHAUMONTEL LUZ AS	1	6
	TOTAL			**12**	**72**
10	**ROISSY US**				
	Kamel SAOUCHI Tél 06 51 95 22 20	Comp. Sportif des Tournelles 55 Rue Houdard 95700 ROISSY EN FRANCE	ROISSY US	2	12
			MARLY LA VILLE ES	1	6
			BELLOY ST MARTIN ASC	2	12
			BRUYERES BERNES USM	2	12
			DEUIL ENGHIEN FC	2	12
			ENTENTE MMB	1	6
			GONESSE RC	2	12
	TOTAL			**12**	**72**
11	**SAINT BRICE FC**				
	Djilali BEKKAR Tél 06 62 51 94 81	Stade Léon Graffin Rue de la Forêt 95350 ST BRICE S/S FORET	SAINT BRICE FC	4	24
			MONTMAGNY SPORTS	2	12
			GROSLAY FC	2	12
			SARCELLES AAS	2	12
			ERMONT AS	2	12
	TOTAL			**12**	**72**

N°	CORRESPONDANT	ADRESSE	CLUBS	équipes	joueurs
12	**VIARMES ASNIERES OL**				
	Xavier CHRISTOBAL Tél 06 26 85 53 72	Stade Maspoli Rue Jean Moulin 95270 VIARMES	VIARMES ASNIERES OL	5	30
			SURVILLIERS AVENIR	1	6
			PARMAIN AC	1	6
			FONTENAY EN PARISIS FC	1	6
			ECLAIR DE PUISEUX	1	6
			VEMARS ST WITZ FC	1	6
			MONTMORENCY FC	2	12
TOTAL				**12**	**72**

FESTIVAL FOOT U13

1er TOUR SU SAMEDI 9 NOVEMBRE 2019

Début des rencontres à 13h30

Durée des rencontres :

Poule de 4 : **1 x 20 minutes** (sans mi-temps)
Poule de 3 : **2 x 15 minutes**

Les 3 premiers de chaque centre de 4 + 2 premiers du centre de 3 et certains meilleurs 4èmes seront qualifiés pour le 2ème tour prévu le 18 Janvier 2020.

Les documents concernant l'organisation de ce 1er tour seront disponibles à partir du Mardi 22 Octobre 2019 et jusqu'au Jeudi 31 Octobre 2019, après cette date, ils seront envoyés par courrier postal à la charge des clubs.
Le règlement sera à consulter sur le site internet du DVOF et joint aux documents précédents.

RAPPEL
Pour participer au Festival Foot U13, TOUS les joueurs ou joueuses doivent impérativement posséder une licence valide datant de 5 jours au minimum

Article 7 (extrait du règlement Festival Foot U13) - Qualification

Les licencié(e)s pouvant participer sont :
• Les U12 / U12F (2008), les U13 / U13F (2007)
• Trois U11 / U11F (2009) par équipe maximum (avec autorisation médicale de pratiquer dans la catégorie supérieure)
• Sont autorisées les joueuses U14F (2006)
4 joueurs ou joueuses titulaires d'une licence Mutation maximum par équipe dont 2 ayant changé de club hors période normale (suivant RG du DVOF)

Dans le cas de participation d'un joueur ou joueuses non qualifié (e), l'équipe correspondante sera disqualifiée.

Il est impératif que tous les éducateurs présentent la liste avec les photos, issue de FOOTCLUBS, des licenciés présents

Conformément aux R.G. de FFF et aux articles du RSG de la LPIFF :
« Dans toutes les compétitions officielles et pour toutes les catégories d'âge, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4. Dans ce quota de joueurs mutés, il ne peut y avoir au maximum que 2 joueurs ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des R.G. de la FFF.

Centre n° 1 **MENUCOURT AS**
VILLIERS JS 2 - MENUCOURT AS 1 - ARGENTEUIL RFC 2 - JOUY FC 1

Centre n° 2 **ARGENTEUIL FC**
MONTMORENCY FC 1 - ARGENTEUIL FC 1 - ENTENTE SSG 1 - SOISY AM FC 3

Centre n° 3 **GOUSSAINVILLE FC**
VAUREAL FCM 2 - ADAMOIS OL 1 - GOUSSAINVILLE FC 1 - CERGY PONTOISE FC 3

Centre n° 4 **COSMO TAVERNY**
GARGES FCM 3 - ERMONT AS 1 - COSMO TAVERNY 1 - BEZONS USO 2

Centre n° 5 **ST OUEN AS**
ST BRICE FC 2 - ST OUEN AS 3 - VILLIERS JS 3 - AUVERS ENNERY FC 1

Centre n° 6 **LE THILLAY ESM**
GAFEPB 1 - PARISIS FC 1 - LE THILLAY ESM 1 - ARGENTEUIL FC 2

Centre n° 7 **SOISY AM FC**
BEZONS USO 1 - SOISY AM FC 2 - DEUIL ENGHIEN FC 2 - FRANCONVILLE FC 1

Centre n° 8 **ERMONT AS**
EAUBONNE CSM 1 - SOISY AM FC 1 - VIARMES ASNIERES OL 1 - ERMONT AS 2

Centre n° 9 **ST BRICE FC**
MONTIGNY OL 1 - ST LEU FC 2 - ARGENTEUIL RFC 3 - ST BRICE FC 1

Centre n° 10 **ENTENTE SSG**
PÖNTOISIENNE JS 1 - COSMO TAVERNY 2 - ENTENTE SSG 3 - ADAMOIS OL 2

Centre n° 11 **ARGENTEUIL RFC**
ARGENTEUIL RFC 4 - CERGY PONTOISE FC 1 - ECOUEN FC 1 - GARGES FCM 1

Centre n° 12 **FRANCONVILLE FC**
CERGY PONTOISE FC 2 - SARCELLES AAS 1 - CORMEILLAIS ACS 2 - FRANCONVILLE FC 2

Centre n° 13 **ST LEU FC**
ST OUEN AS 1 - ARGENTEUIL RFC 1 - ST LEU FC 4 - ENTENTE BOISSY CHARS ARRONVILLE 1

Centre n° 14 **SARCELLES AAS**
ROISSY US 1 - EAUBONNE CSM 2 - ENTENTE ESSG 4 - SARCELLES AAS 2

Centre n° 15 **MONTSOULT BAILLET US**
MONTMAGNY SPORTS 1 - GOUSSAINVILLE FC 2 - BRUYERES BERNES USM 1 - MONTSOULT BAILLET US

Centre n° 16 **CORMEILLAIS ACS**
FOSSES UF 1 - CERGY PONTOISE FC 4 - PARISIS FC 2 - CORMEILLAIS ACS 1

Centre n° 17 **DEUIL ENGHIEN FC**
DEUIL ENGHIEN FC 1 - ST BRICE FC 3 - ST LEU FC 3 - ST OUEN AS 2

Centre n° 18 **JOUY FC**
FRANCONVILLE FC 3 - PERSAN US 2 - JOUY FC 2 - ENTENTE SSG 2

Centre n° 19 **VAUREAL FCM**
GARGES FCM 2 - GROSLAY FC 1 - VAUREAL FCM 1

Centre n° 20 **VILLIERS JS**
S LEU FC 1 - PERSAN US 1 - VILLIERS JS 1 - SARCELLES AAS 3

COUPE DU COMITÉ U12

1er TOUR SU SAMEDI 9 NOVEMBRE 2019

Début des rencontres à 13h30

Durée des rencontres :

Poule de 4 : **1 x 20 minutes** (sans mi-temps)
Poule de 3 : **2 x 15 minutes**

Les 2 premiers de chaque centre et certains meilleurs 3èmes seront qualifiés pour le 2ème tour prévu le 18 Janvier 2020

Les documents concernant l'organisation de ce 1er tour seront disponibles à partir du Mardi 22 Octobre 2019 et jusqu'au Jeudi 31 Octobre 2019, après cette date, ils seront envoyés par courrier postal à la charge des clubs.
Le règlement sera à consulter sur le site internet du DVOF et joint aux documents précédents.

RAPPEL
Pour participer à la Coupe du Comité U12, TOUS les joueurs ou joueuses doivent impérativement posséder une licence valide datant de 5 jours au minimum

Article 7 (extrait du règlement Coupe du Comité U12) - Qualification

Les licencié(e)s pouvant participer sont :
- ***Les U12 et U12F (2007)***
- ***Sont autorisés trois U11 / U11F (2008) maximum par équipe (avec autorisation médicale de pratiquer dans la catégorie supérieure).***
- ***Sont autorisées les joueuses U13F (2006).***
- ***Les U13 (2006) ne sont pas autorisés à participer.***

Dans le cas de participation d'un joueur ou joueuses non qualifié (e), l'équipe correspondante sera disqualifiée.

Il est impératif que tous les éducateurs présentent la liste avec les photos, issue de FOOTCLUB, des licenciés présents

Conformément aux R.G. de FFF et aux articles du RSG de la LPIFF :
« Dans toutes les compétitions officielles et pour toutes les catégories d'âge, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4. Dans ce quota de joueurs mutés, il ne peut y avoir au maximum que 2 joueurs ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des R.G. de la FFF.

Centre n° 1 **CHAMPAGNE SFC**
CHAMPAGNE SFC 1 - ENTENTE SSG 3 - ECOUEN FC 1 - PUISEUX LOUVRES FC 1

Centre n° 2 **FOSSES UF**
SARCELLES AAS 1 - CERGY PONTOISE FC 1 - ENTENTE SSG 2 - FOSSES UF 1

Centre n° 3 **BEZONS USO**
BEZONS USO 2 - ARGENTEUIL FC 2 - VEXIN AS 2 - SARCELLES AAS 2

Centre n° 4 **PONTOISIENNE JS**
PONTOISIENNE JS 1 - JOUY FC 1 - VILLIERS JS 3 - ST LEU FC 2

Centre n° 5 **GONESSE RC**
VILLIERS JS 2 - LE THILLAY ESM 1 - GONESSE RC 3 - FRANCONVILLE FC 2

Centre n° 6 **ARNOUVILLE FAS**
COSMO TAVERNY 1 - PARISIS FC 1 - ARNVOUILLE FAS 1 - MARLY ES 1

Centre n° 7 **GROSLAY FC**
ST OUEN AS 1 - GROSLAY FC 1 - FRANCONVILLE FC 1 - ST LEU FC 1

Centre n° 8 **COURDIMANCHE AS**
COURDIMANCHE AS 1 - ST BRICE FC 2 - COSMO TAVERNY 2 - ARGENTEUIL RFC 4

Centre n° 9 **GARGES FCM**
GARGES FCM 1 - PERSAN US 1 - CORMEILLAIS ACS 2 - ENTENTE SSG 1

Centre n° 10 **ENTENTE MMB**
ST OUEN AS 3 - ENTENTE MMB 1 - VEXIN AS 1 - GARGES FCM 3

Centre n° 11 **ST PRIX ES**
ST LEU FC 3 - SOISY AM FC 1 - ST PRIX ES 1 - ERMONT AS 1

Centre n° 12 **MONTIGNY OL**
VAUREAL FCM 1 - GOUSSAINVILLE FC 4 - MONTIGNY OL 2 - AUVERS ENNERY FC 1

Centre n° 13 **CERGY PONTOISE FC**
GONESSE RC 2 - CERGY PONTOISE FC 3 - ST OUEN AS 2 - NEUVILLE AS 1

Centre n° 14 **ECOUEN FC**
GONESSE RC 1 - ECOUEN FC 2 - ELCAIR DE PUISEUX 1 - JOUY FC 2

Centre n° 15 **MONTMAGNY SPORTS**
FRANCONVILLE FC 3 - MOTMAGNY SPORTS 1 - MAGNY FC 1 - ST PRIX ES 2

Centre n° 16 **ERAGNY AS**
ERAGNY AS 2 - OSNY FC 2 - GOUSSAINVILLE FC 3 - ADAMOIS OL 2

Centre n° 17 **PARISIS FC**
ERMONT AS 2 - PARISIS FC 2 - SOISY AM FC 2 - ARGENTEUIL RFC 3

Centre n° 18 **EAUBONNE CSM**
EAUBONNE CSM 2 - GOUSSAINVILLE FC 2 - BEZONS USO 1 - BEAUCHAMP AS 2

Centre n° 19 **VIARMAES ASNIERES OL**
ARGENTEUIL RFC 2 - CERGY PONTOISE FC 2 - MONTIGNY OL 1 - VIARMES ASNIERES OL 1

Centre n° 20 **MARLY LES**
MARLY ES 2 - ENTENTE MMB 2 - GARGES FCM 2 - DEUIL ENGHIEN FC 2

Centre n° 21 **BEAUCHAMP AS**
ERAGNY AS 3 - FRANCONVILLE FC 4 – BEAUCHAMP AS 1 - ST BRICE FC 1

Centre n° 22 **OSNY FC**
OSNY FC 1 - MONTMORENCY FC 2 - SOISY AM FC 3 - DEUIL ENGHIEN FC 1

Centre n° 23 **BELLOY ST MARTIN ASC**
GOUSSAINVILLE FC 1 - ECOUEN FC 3 - BELLOY ST MARTIN ASC1 - CERGY PONTOISE FC 4

Centre n° 24 **MONTMORENCY FC**
MONTMORENCY FC 1 - ENTENTE BEAUMONT MOURS 1 -SARCELLES AAS 3 - ERAGNY AS 1

Centre n° 25 **DOMONT FC**
ENTENTE SSG 4 - CORMEILLAIS ACS 1 - DEUIL ENGHIEN FC 3 - DOMONT FC 1

Centre n° 26 **ADAMOIS OL**
ARGENTEUIL FC 1 - EAUBONNE CSM 1 - ADAMOIS OL 1 - ST LEU FC 4

Centre n° 27 **PERSAN US**
PERSAN US 2 - COURDIMANCHE AS 2 - ARGENTEUIL RFC 1 - VILLIERS JS 1

CHALLENGES U10 / U11

1er TOUR DU SAMEDI 23 NOVEMBRE 2019

Le 1er tour regroupe toutes les équipes U10 et U11 engagées en critérium et réparties en poules de 3 ou de 4.

Qualification :
Pour les U10 : Les 2 premiers de chaque poule et certains meilleurs 3èmes des groupes de 4 pour obtenir un total de 64 équipes
Pour les U11 : Le premier de chaque poule et certains meilleurs 2ème pour obtenir un total de 64 équipes
seront qualifiés pour le 2ème tour du Samedi 1er Février 2020

Les documents concernant l'organisation du 1er tour sont à retirer au DVOF à Baillet en France à partir du **Mardi 5 Novembre 2019 et jusqu'au Vendredi 15 Novembre 2019.** Après cette date, les documents d'organisation seront envoyés à la charge des clubs.

ATTENTION : Tous les documents dûment complétés : feuille de résultats – feuille d'arbitrage et feuilles des licenciés par équipe devront être réceptionnés par la commission au plus tard le LUNDI 2 DECEMBRE 2019 à 16 Heures dernier délai.
Chaque club recevant devra s'assurer de l'envoi des pièces demandées sous peine de sanctions.

La commission demande également aux clubs recevant de conserver un double des feuilles envoyées jusqu'à l'homologation des résultats.

Nous vous rappelons que tous les joueurs doivent posséder une licence valide.
Conformément aux nouvelles dispositions concernant les licences, chaque éducateur devra être en mesure de pouvoir présenter les licences via Foot Compagnon ou le listing avec photos extrait de Footclub lors de chaque compétition, sous peine de disqualification.

Suivant l'article 7 du Règlement de la Compétition, dans le cas de participation d'un joueur non qualifié, l'équipe correspondante sera disqualifiée.

Les clubs ont la possibilité de modifier la composition de leurs équipes qualifiées respectivement dans chaque Challenge, en intégrant 2 joueurs maximum ayant participé aux tours précédents avec une autre équipe du club, dans le respect de l'article 7.
Dans le cas où un club intègre dans son équipe plus de 2 joueurs, celle-ci sera disqualifiée.
Par ailleurs les joueurs n'ayant pas participé au tour précédent, pourront être intégrés dans n'importe quelle équipe de leur club dans la limite de 2 joueurs par équipe (dans le respect de l'article 7).
En revanche, dans le cas où un même tour se déroulerait à 2 dates différentes, un joueur ne peut participer à ce tour qu'avec une seule équipe de son club.

Tous les centres doivent se dérouler le samedi matin

Début des rencontres à 9h30
Durée des rencontres :

- Poule de 4 : **1 x 16 minutes** (sans mi-temps)
- Poule de 3 **2 x 12 minutes**

CHALLENGE U10

Article 7 - Qualification
Challenge U10

U11 Filles : nées en 2009
U10 Filles et Garçons : né(e)s en 2010
U9 Filles et Garçons : né(e)s en 2011 dans la limite de **3 par équipe**.
La participation de joueurs U11 est interdite sous peine de disqualification
Les joueurs et les joueuses ne peuvent participer à l'épreuve que pour un seul club.

Centre n° 1-U10 PONTOISIENNE JS
FRANCONVILLE FC 4 - ENTENTE SSG 1 - ECLAIR DE PUISEUX 1 - PONTOISIENNE JS 1

Centre n° 2-U10 VILLIERS JS
ERAGNY AS 2 - VILLIERS JS 1 - DEUIL ENGHIEN FC 1 - ENTENTE SSG 3

Centre n° 3-U10 VIARMES ASNIERES OL
ECOUEN FC 1 - ST BRICE FC 3 - ARGENTEUIL FC 2 - VIARMES ASNIERES OL 1

Centre n° 4-U10 BRUYERES BERNES USM
BRUYERES BERNES USM 1 - ERMONT AS 2 - COSMO TAVERNY 2 - VEXIN AS 3

Centre n° 5-U10 ST PRIX ES
GARGES FCM 2 - ST PRIX ES 2 - ST BRICE FC 1 - VILLIERS JS 3

Centre n° 6-U10 EAUBONNE CSM
FOSSES UF 1 - DEUIL ENGHIEN FC 2 - EAUBONNE CSM 2 - ST OUEN AS 2

Centre n° 7-U10 OSNY FC
PERSAN US 2 - PARISIS FC 2 - ST LEU FC 2 - OSNY FC 1

Centre n° 8-U10 ENTENTE SSG
ENTENTE SSG 4 - ENTENTE MMB 2 - SARCELLES AAS 1 - JOUY FC 1

Centre n° 9-U10 B ELLOY ST MARTIN ASC
NEUVILLE AS 1 - COURDIMANCHE AS 2 - BELLOY ST MARTIN ASC 1 - VIARMES ASNIERES OL 2

Centre n° 10-U10 CORMEILLAIS ACS
MONTMORENCY FC 1 - GOUSSAINVILLE FC 4 - ECOUEN FC 3 - CORMEILLAIS ACS 1

Centre n° 11-U10 COURDIMANCHE AS
VEMARS ST WITZ FC 1 - COURDIMANCHE AS 1 - CERGY PONTOISE FC 5 - BEZONS USO 1

Centre n° 12-U10 ERAGNY AS
ERAGNY AS 1 - MAGNY FC 1 - ARGENTEUIL RFC 1 - COSMO TAVERNY 1

Centre n° 13-U10 LE THILLAY ESM
GOUSSAINVILLE FC 3 - LE THILLAY ESM 1 - MONTIGNY OL 1 - VILLIERS JS 2

Centre n° 14-U10 SARCELLES AAS
CORMEILLAS ACS 2 - FRANCONVILLE FC 3 - SARCELLES AAS 3 - CERGY PONTOISE FC 4

Centre n° 15-U10 PUISEUX LOUVRES FC
ST LEU FC 1 - BEAUCHAMP AS 1 - PUISEUX LOUVRES FC 1 - SOISY AM FC 3

Centre n° 16-U10 GOUSSAINVILLE FC
FRANCONVILLE FC 1 - MONTIGNY OL 2 - ARNOUVILLE FAS 2 - GOUSSAINVILLE FC 2

Centre n° 17-U10 VAUREAL FCM
ADAMOIS OL 2 - CERGY PONTOISE FC 1 - ARGENTEUIL RFC 2 - VAUREAL FCM 2

Centre n° 18-U10 PERSAN US
MARLY ES 2 - OSNY FC 2 - ST OUEN AS 3 - PERSAN US 1

Centre n° 19-U10 ARNOUVILLE FAS
ARNOUVILLE FAS 1 - GONESSE RC 1 - MONTMAGNY SPORTS 1 - MONTMORENCY FC 2

Centre n° 20-U10 ROISSY US
SOISY AM FC 2 - ROISSY US 1 - GONESSE RC 2 - GROSLAY FC 1

Centre n° 21-U10 PARISIS FC
GARGES FCM 3 - ST LEU FC 4 - PARISIS FC 1 - PONTOISIENNE JS 2

Centre n° 22-U10 ENTENTE MMB
ST OUEN AS 1 - CERGY PONTOISE FC 2 - VEXIN AS 2 - ENTENTE MMB 1

Centre n° 23-U10 ST BRICE FC
FRANCONVILLE FC 2 - ST BRICE FC 2 - GONESSE RC 3 - EAUBONNE CSM 1

Centre n° 24-U10 CHAMPAGNE SFC
VEXIN AS 1 - ST LEU FC 3 - GOUSSAINVILLE FC 1 - CHAMPAGNE SFC 1

Centre n° 25-U10 ADAMOIS OL
MONTMAGNY SPORTS 2 - CERGY PONTOISE FC 3 - MENUCOURT AS 1 - ADAMOIS OL 1

Centre n° 26-U10 BEZONS USO
ST PRIX ES 1 - BEAUCHAMP AS 2 - BEZONS USO 2 - ARGENTEUIL FC 1

Centre n° 27-U10 ENTENTE BEAUMONT MOURS
MARLY ES 1 - SARCELLES AAS 2 - ARGENTEUIL RFC 4 - ENTENTE BEAUMONT MOURS 1

Centre n° 28-U10 SOISY AM FC
SOISY AM FC 1 - VAUREAL FCM 1 - FRETTOISE ES 1 - ARGENTEUIL RFC 3

Centre n° 29-U10 AUVERS ENNERY FC
ARGENTEUIL RFC 5 - ERMONT AS 1 - AUVERS ENNERY FC 1 - CERGY PONTOISE FC 6

Centre n° 30-U10 CERGY PONTOISE FC
CERGY PONTOISE FC 7 - ENTENTE SSG 2 - GARGES FCM 1

Centre n° 31-U10 ECOUEN FC
DEUIL ENGHIEN FC 3 - ST OUEN AS 2 - JOUY FC 2

CHALLENGE U11

Article 7 - Qualification
Challenge U11

U12 Filles : nées en 2008
U10/U11 Filles et Garçons : né(e)s en 2010 et 2009
Les joueurs et les joueuses ne peuvent participer à l'épreuve que pour un seul club.
La participation de joueur (se) s U9 est interdite sous peine de disqualification.

Centre n° 1-U11 COSMO TAVERNY
MONTIGNY OL 2 - COSMO TAVERNY 1 - VILLIERS JS 1 - ST PRIX ES 1

Centre n° 2-U11 GROSLAY FC
GROSLAY FC 2 - BELLOY ST MARTIN ASC 1 - EAUBONNE CSM 2 - ST LEU FC 4

Centre n° 3-U11 CERGY PONTOISE FC
CERGY PONTOISE FC 2 - BEZONS USO 2 - GOUSSAINVILLE FC 2 - ARGENTEUIL FC 1

Centre n° 4-U11 ST BRICE FC
PERSAN US 2 - COSMO TAVERNY 2 - ST BRICE FC 3 - SOISY AM FC 2

Centre n° 5-U11 ENTENTE SSG
SOISY AM FC 1 - CORMEILLAIS ACS 1 - GONESSE RC 1 - ENTENTE SSG 1

Centre n° 6-U11 ERMONT AS
FRANCONVILLE FC 1 - VEMARS ST WITZ FC 1 - SOISY AM FC 3 - ERMONT AS 1

Centre n° 7-U11 FOSSES UF
PUISEUX LOUVRES FC 1 - MENUCOURT AS 2 - FOSSES UF 1 - CERGY PONTOISE FC 6

Centre n° 8-U11 MARLY ES
MARLY ES 2 - CERGY PONTOISE FC 3 - ENTENTE SSG 2 - ADAMOIS OL 2

Centre n° 9-U11 ST OUEN AS
MAGNY FC 1 - FRANCONVILLE FC 2 - ST OUEN AS 1 - BEAUCHAMP AS 2

Centre n° 10-U11 JOUY FC
PERSAN US 1 - JOUY FC 2 - PRESLES USL 1 - ST OUEN AS 2

Centre n° 11-U11 MONTMORENCY FC
MONTMORENCY FC 1 - ERAGNY AS 2 - CERGY PONTOISE FC 1 - ECOUEN FC 3

Centre n° 12-U11 GARGES FCM
MONTMORENCY FC 2 - VILLIERS JS 2 - PARISIS FC 1 - GARGES FCM 1

Centre n° 13-U11 MONTSOULT BAILLET US
VAUREAL FCM 1 - MONTSOULT BAILLET US 1 - ARGENTEUIL RFC 5 - DEUIL ENGHIEN FC 3

Centre n° 14-11 GOUSSAINVILLE FC
BEZONS USO 1 - GOUSSAINVILLE FC 1 - COURDIMANCHE AS 2 - ERMONT AS 2

Centre n° 15-U11 BEAUCHAMP AS
ENTENTE MMB 1 - LE THILLAY ESM 1 - BEAUCHAMP AS 1 - GARGES FCM 3

Centre n° 16-U11 ERAGNY AS
GARGES FCM 2 - ERAGNY AS 1 - SARCELLES AAS 3 - OSNY FC 2

Centre n° 17-U11 GONESSE RC
OSNY FC 1 - CERGY PONTOISE FC 4 - ST OUEN AS 3 - GONESSE RC 2

Centre n° 18-U11 GAFEPB
CHAMPAGNE SFC 1 - ENTENTE MMB 2 - GAFEPB 1 - JOUY FC 1

Centre n° 19-U11 MONTMAGNY SPORTS
MONTMAGNY SPORTS 2 - CERGY PONTOISE FC 7 - PARISIS FC 2 - EAUBONNE CSM 1

Centre n° 20-U11 MONTIGNY OL
ARNOUVILLE FAS 1 - PONTOISIENNE JS 1 - ENTENTE SSG 4 - MONTIGNY OL 1

Centre n° 21-U11 BOUFFEMONT ACF
ST BRICE FC 1 - BOUFFEMONT ACF 1 - ENTENTE BEAUMONT MOURS 1 - VIARMES ASNIERES OL 1

Centre n° 22-U11 ST LEU FC
BRUYERES BERNES USM 2 - SARCELLES AAS 2 - GROSLAY FC 1 - ST LEU FC 2

Centre n° 23-U11 SARCELLES AAS
ECOUEN FC 2 - SARCELLES AAS 1 - VAUREAL FCM 2 - BRUYERES BERNES USM 1

Centre n° 24-U11 ARGENTEUIL RFC
CORMEILLAS ACS 2 - ECOUEN FC 1 - ARGENTEUIL RFC 4 - ARNOUVILLE FAS 2

Centre n° 25-U11 ARGENTEUIL FC
SARCELLES AAS 4 - VILLIERS JS 3 - FRANCONVILLE FC 4 - ARGENTEUIL FC 2

Centre n° 26-U11 PARISIS FC
ARGENTEUIL RFC 1 - AUVERS ENNERY FC 1 - CERGY PONTOISE FC 5 - PARISIS FC 3

Centre n° 27-U11 MENUCOURT AS
MENUCOURT AS 1 - GOUSSAINVILLE FC 4 - ST PRIX ES 2 - ROISSY US 1

Centre n° 28-U11 NEUVILLE AS
CHAMPAGNE SFC 2 - NEUVILLE AS 1 - COURDIMANCHE AS 1 - ST BRICE FC 2

Centre n° 29-U11 CHAUMONTEL LUZARCHES AS
MARLY ES 1 - CHAUMONTEL LUZARCHES AS 1 - MONTMAGNY SPORTS 1 - DEUIL ENGHIEN FC 2

Centre n° 30-U11 VEXIN AS
ADAMOIS OL 1 - VEXIN AS 1 - AUVERS ENNERY FC 2 - GOUSSAINVILLE FC 3

Centre n° 31-U11 DOMONT FC
ROISSY US 2 - DOMONT FC 1 - ST LEU FC 3 - ARGENTEUIL RFC 3

Centre n° 32-U11 DEUIL ENGHIEN FC
PONTOISIENNE JS 2 - DEUIL ENGHIEN FC 1 - ST LEU FC 1 - FRETTOISE ES 1

Centre n° 33-U11 FRANCONVILLE FC
ENTENTE SSG 3 – FRANCONVILLE FC 3 – ARGENTEUIL RFC 2

ORGANISATION DES RASSEMBLEMENTS DE FIN DE SAISON

Les clubs intéressés par l'organisation des manifestations ci-dessous, sont priés de proposer leur candidature par écrit à l'attention de la Commission Football d'Animation au plus tard le
6 Janvier 2020

FINALE DEPARTEMENTALE DU FESTIVAL FOOT U13 ET U13F le SAMEDI 4 AVRIL 2020
(Toute la Journée)
(3 Terrains à 11 obligatoirement sur le même site)

FINALE DEPARTEMENTALE COUPE DU COMITE U12 le SAMEDI 23 MAI 2020
(2 Terrains à foot à 8 sur le même site)

FINALE DEPARTEMENTALE DU CHALLENGE U10 / U11 le SAMEDI 25 AVRIL 2020
(Toute la Journée)
(2 Terrains à 11 obligatoirement sur le même site)

JOURNEE NATIONALE U6 / U7 Le SAMEDI 6 JUIN 2020 (Matin & Après-Midi)
(4 Terrains à 11 obligatoirement sur le même site)

CDIF

RÉUNION RESTREINTE DU 29 OCTOBRE 2019

FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Pour permettre les mises à jour automatique de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le process de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI **3.9.0.0**

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi.

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

Il est donc demandé à chaque club cité ci-dessus de répondre impérativement avant lundi midi, sur les raisons ayant empêché l'utilisation de la FMI.

CHAMPIONNAT

SENIORS MASCULIN

Journée du 27 oct. 2019
D3 C

MONTMORENCY FC — **AUVERS ENNERY FC**

COUPE

CVO ANCIENS

Journée du 27 oct. 2019

CHAUMONTEL LUZARCHES A.S. — **CHAMPAGNE 95 S.F.C.**
ERMONT A.S. — **PORT. PERSAN A.S.C.**

COMITÉ ANCIENS

Journée du 27 oct. 2019

BEAUCHAMP A.S. 12 — **BOUFFÉMONT A.C.F. 12**

CVO VÉTÉRANS + 45 ANS

Journée du 27 oct. 2019

COSMOPOLITAN CLUB de TAVERNY **MONTMAGNY SPORTS**

CVO U16

Journée du 27 oct. 2019

VILLIERS LE BEL J.S. **ST PRIX E.S.**

CVO U18

Journée du 27 oct. 2019

CHAMPAGNE 95 S.F.C. **MONTIGNY LES CORMEILLES OL.**

CVO SENIORS MASCULIN

Journée du 27 oct. 2019

ST PRIX E.S. **PARMAIN A.C.**

COMITÉ SENIORS MASCULIN

Journée du 27 oct. 2019

ARGENTEUIL RACING F.C. 2 **EZANVILLE ECOUEN U.S. 2**

Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)
Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non utilisation).

Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter la date, la catégorie, la division et la poule.

Exemple :

Date 21/10/2018	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.

FMI – NOUVEAUTÉS & RAPPELS IMPORTANTS

Une nouvelle version de la FMI est disponible sur le store Google VERSION 3.9.0.0 Vous retrouverez cette nouvelle version sous le nom (**Feuille de Match Informatisée** VERSION 3.9.0.0). Cette dernière version est disponible sur le Store Apple. **Cette version est obligatoire**. Merci de mettre à jour vos tablettes !

Bonne saison à vous !

Rappel des bonnes pratiques d'utilisation de la Feuille de Match informatisée (FMI)…

LIRE LA SUITE

FMI – Informations tablettes, Assistance ARCHOS

NOUVEAU TÉLÉPHONE : 01 70 99 06 77

Le mot de passe a une durée de vie de 6 mois

Validité : 01 janvier au 30 juin et du 01 juillet au 31 décembre.

https://fmi.fff.fr/assistance/

Président de séance
LETELLIER Jacques

Secrétaire de séance
LACOUR Jean Pierre

FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

Effectuer les opérations suivantes :
Vérifier qu'aucun match n'est « en cours ».
Sur la page d'accueil, cliquez sur l'icône « Paramètres » et suivez la procédure.

- Sélectionnez Application puis Feuille de Match

- Effacer les données et vider le cache

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 29 OCTOBRE 2019

Présents : MM. FEBVAY (Président) - BROGNARA - DA MATA

Excusés : MM. CHUPPE – MAGGIO –PLASSART LETELLIER

RAPPEL

À tous les clubs du DISTRICT DU VAL-D'OISE :
Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

CLASSEMENT

VILLE de DOMONT:
MM DA MATA et FEBVAY de la CDTIS se déplaceront le 06 Novembre à 10h00 pour confirmation de classement des installations sportives Stade Municipal NNI 9519901.01.

IMPORTANT

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne ou semi nocturne sont invités à vérifier le classement de leurs terrains en éclairage.

Le Président
Christian FEBVAY

Le Secrétaire
DA MATA PEDRO